

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



**AR Prefecture**

016-211601208-20260320-D202622-DE  
Reçu le 23/03/2026

**délibération :**  
**D\_2026\_2\_2**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 20 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 16 Mars 2026

Présents : 19

**Présents** : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur INGREMEAU Franck, Madame SEGUIN Martine, Monsieur PASCAUD Antoine, Monsieur DAMASE Sébastien, Madame FITAHIANA Manitraritiana, Monsieur MORAUD Jean-Philippe, Madame NADEAU-CASTAING Louise, Madame VAZART Angélique, Monsieur SCHURR Eric, Madame COURTEL Béatrice

Votants : 19

**Objet : Fixation du nombre  
d'adjoints**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Madame Louise NADEAU-CASTAING

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints :

Le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de DIRAC un effectif maximum de 5 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**DECIDE de créer 4 postes d'adjoints au maire.**

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 20/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 23/03/2026

